

[DRAFT 1.13.11]

SCÉNARIOS DE TAUX DE DÉLÉGATION POUR LES NOUVEAUX GTLD RÉSUMÉ ET ANALYSE DES COMMENTAIRES PUBLICS

Sources :

Envois de commentaires publics (6 octobre-5 novembre 2010). Le texte complet des commentaires est disponible à <http://forum.icann.org/lists/delegation-rate-scenarios/>.

Points clés :

- Etant donné la prévision très approximative de demandes de nouveaux gTLD, on estime que le taux de délégation sera de 215-240 TLD par an. La période de candidature sera de 60-90 jours, afin d'offrir le temps nécessaire à l'enregistrement dans le système de candidature en ligne, pour remplir la candidature et soumettre les frais d'inscription applicables par transfert électronique.
- La période de candidature sera fermée, mais un lot unique sera plafonné à 500 candidatures, en raison de la réserve limitée d'experts qualifiés et objectifs en la matière et afin d'assurer des durées effectives de contrôle. En raison du grand nombre de candidatures qui seront traitées séquentiellement, le taux de délégation le plus haut sera en *toutes* circonstances inférieur à 1000 TLD par an.

RÉSUMÉ DES COMMENTAIRES

La période de candidature sera de 30 jours, et non de 90. Le rapport de scénarios de taux de délégation est aussi conçu, au plan technique, pour s'occuper de l'introduction de nouveaux gTLD, mais l'interaction entre sa chronologie et celles du plan de travail du Conseil de l'ICANN approuvé le 28 octobre demande à être commenté

- Le rapport fait référence à une fenêtre de candidature de 90 jours, mais des discussions préalables avec le personnel mentionnaient une fenêtre de 30 jours. Une fenêtre de candidature de 90 après une période de communication de 4 mois est extrêmement injuste pour les candidats, et n'est pas nécessaire. La plupart d'entre eux posera sa candidature à la fin de la fenêtre, celle-ci devrait donc demeurer ouverte pour un bref laps de temps — 30 jours, à partir de la fin de la période de communication. Il n'y a pas d'avantage à présenter une candidature plus tôt, et un candidat ne remplira sans doute pas tôt et risque une potentiel divulgation de son string.
-
- Une période de sept mois entre la date d'approbation finale et le moment où les candidats risqueront de poser leur candidature serait préjudiciable et onéreuse

pour de nombreux candidats qui ont engagé des dépenses substantielles de planning et ont attendu longtemps avant de poser leur candidature.

- Si l'ICANN décide qu'une fenêtre de candidature supérieure à 30 jours s'avère nécessaire, pour des motifs inexplicables, alors il n'y a pas de raison pour que l'ICANN ne puisse pas commencer à accepter des candidatures pendant la période de communication, tant que la deadline se situe après la fermeture de cette période (par ex., les 60 premiers jours de la fenêtre de candidature coïncideraient avec les 60 derniers jours de la période de communication, donnant aux candidats 30 jours pleins pour soumettre leur candidature après la clôture de la période de communication). Le GNSO a tracé la ligne pour une période de communication de quatre mois. L'ICANN prévoit d'avoir plusieurs tours de nouveaux gTLD, afin que si une personne en rate un, elle puisse déposer une candidature au tour suivant.

J. Nevett (5 novembre 2010). Network Solutions (8 novembre 2010). H. Ohigashi (8 novembre 2010). W. Tan (8 novembre 2010). DotConnectAfrica (7 novembre 2010). R. Tindal (8 novembre 2010). Association UNINET (7 novembre 2010). dotBERLIN (7 novembre 2010). D. Schindler (6 novembre 2010). J. Frakes (5 novembre 2010). Minds + Machines (5 novembre 2010). AusRegistry (6 novembre 2010). .MUSIC (6 novembre 2010).

Une longue fenêtre de candidature risque de se révéler une utilisation inefficace des ressources humaines de l'ICANN, puisque les candidatures arrivant au compte-goutte pendant la période menant à la clôture de la fenêtre rendent difficile l'efficacité du processus de gestion séquentielle.. *W. Tan (8 novembre 2010).*

L'ICANN a désormais un processus auquel on devrait faire confiance et qui devrait être utilisé pour obtenir le premier lot de candidature et le traiter rapidement. On peut traiter avec succès les lots grâce aux affinements tirés des leçons apprises, en continuant d'utiliser cette méthodologie jusqu'à ce que la communauté soit satisfaite de constater que le processus de candidature au nouveau gTLD peut s'échelonner de manière adéquate. Des tours devraient être faits sur des lots réduits de candidats afin de tester les systèmes et d'améliorer le processus en cours, afin de diminuer les erreurs/problèmes qui surgiront certainement.

. R. Andruff (5 novembre 2010).

En cas d'élargissement de la fenêtre de candidature au-delà de 30 jours, l'ICANN devrait apporter la justification soutenant qu'une fenêtre supplémentaire de 60 jours est requise ou que ne pas le faire serait préjudiciable aux candidats potentiels. Nous félicitons l'ICANN d'avoir choisi une chronologie au 30 mai 2011 pour le lancement du processus de nouveau gTLD..*MUSIC (6 novembre 2010).*

Veiller à ce que le processus de demande soit inclusif. La résolution du Conseil 2010.03.12.46-47 a clairement exprimé la nécessité d'assurer que le programme des nouveaux gTLD soit inclusif. Avec chaque nouvelle série de candidatures au gTLD, le handicap du marché concurrentiel augmente. L'ICANN ne doit pas faire en sorte ou

permettre au programme des nouveaux gTLD d'augmenter l'écart, dans la représentation d'enregistrement gTLD, entre ceux qui engagent des processus ICANN étendus, et ceux qui n'y participent pas encore à ce degré-là. L'ICANN a l'obligation de regarder de près ce problème et d'assumer sa responsabilité au service de l'intérêt général, en permettant l'accessibilité et la compétition dans le monde entier.

Concernant ces commentateurs qui s'opposent au 60 jours additionnels pour la fenêtre de candidature, le processus ne devrait donner aucun privilège de « clôture précoce » aux candidats qui prétendent avoir attendu longtemps pour déposer leur candidature et ont déjà investi des ressources. Leur réclamation consistant à dire que la faiblesse économique (ne plus disposer de fonds de roulement à cause de l'attente) devrait mener à un privilège qui contredit aussi la revendication exprimée ailleurs, apparemment par certains membres du Conseil, qui dit que les candidats qui réclament de l'aide vont échouer et ne vont pas tirer profit d'une aide ni tirer de mérite à demander une assistance. Le coût de 60 jours de l'opportunité n'est pas suffisant pour y risquer le calendrier entier, et en particulier le règlement, favorable mais abrupt, sur un calendrier fixé à la conférence du Conseil du 26 octobre, tel que le reflète le plan de travail à cette date.

E. Brunner-Williams (9 novembre 2010).

Améliorer le timing de l'évaluation et la délégation de candidature. L'ICANN a besoin d'améliorer les calendriers de mise en œuvre — par ex., la période de cinq mois pour les évaluations initiales et la période suggérée de huit mois entre la candidature et la délégation même pour les candidatures les plus simples. Compte tenu du taux de chômage actuel aux Etats-Unis, l'ICANN devrait être capable d'embaucher assez de personnel qualifié pour faire ce travail efficacement et dans les temps. *J. Nevett (5 novembre 2010).*

Les estimations sont élevées. Alors que je soutiens généralement les analyses et les recommandations du document, les « Taux de candidatures » estimés sont entre 25 et 40 % supérieurs à ce que nous constaterons dans la pratique.. *R. Tindal (8 novembre 2010).*

Réorienter l'approche du document. Il existe certains détails utiles dans le documents sur les taux de délégation, mais son inconscience des problèmes de la population et de ses besoins est inexplicable.

- Les auteurs de Charles River Associates étudient les personnes laissées de côté, qui n'ont pas accès à une affectation ISO 3166-1 (alpha-2), aux langues autres que latines, et aux agglomérations urbaines, toutes facilement modélisées comme des multiples finis de la taille de la racine IANA actuelle. Au lieu de cela, ils se concentrent sur l'adhérent commercial lié et les exploits marketing d'entreprise inhérents démesurés.
- Dans le passé, le Conseil a refusé d'accepter inconditionnellement les recommandations du CRAI. Le Conseil devrait maintenir cette position de distance intellectuelle entre la conquête d'un adhérent commercial et une vision marketing, et les raisons pour lesquelles l'ICANN et le DNS existent.

- L'ICANN devrait développer un sens de son propre objectif. Si l'ICANN est un simple éditeur à but lucratif pour les marques, il devrait adopter le marketing comme mission, et la promotion des marques comme sa raison d'exister.

E. Brunner-Williams (9 novembre 2010).

Le document devrait être réécrit, et les auteurs devraient au moins envisager l'hypothèse que :

- (a) certains types de candidatures peuvent et doivent être prioritaires, conformément aux commentaires publics préalables des avocats des intérêts des candidatures à but non-lucratif, liées à l'intérêt général, et la correspondance du GAC. ;
- (b) la certitude qu'il n'existe pas de politique pour les candidatures de « marque », autre que la politique relative aux candidatures standard, avec toutes les conséquences RDP que cela implique ; et
- (c) un strict rejet de la spéculation « tape-à-l'œil », et un engagement déterminé dans l'équité à servir les besoins humains de nommer la cartographie des ressources, qui est fondamentalement ce qu'est le DNS.

E. Brunner-Williams (9 novembre 2010).

Panorama de l'analyse et solution proposée

L'ICANN offre une analyse détaillée des commentaires reçus similaire à l'approche adoptée concernant les commentaires sur le projet de Guide de candidature. L'analyse offre un résumé des commentaires et une explication de la position proposée à propos des problèmes soulevés.

L'objectif du document sur les Scénarios des taux de la délégation pour les nouveaux gTLD, publié le 6 octobre 2010, était de rechercher l'apport de la communauté sur le raisonnement et les méthodologies de mise en œuvre employés pour atteindre certaines conclusions, concernant le taux maximum de candidatures qui peuvent être traités en un an, d'un point de vue opérationnel. Ces contraintes de traitement vont agir comme un facteur limitatif direct sur le taux de délégations du nouveau gTLD dans la zone racine.

Analyse et position proposée

Plusieurs commentateurs ont exprimé le souhait d'une fenêtre de candidature de 30 jours, en opposition à celle d'une durée de 60 à 90 jours. L'un des facteurs clés pour déterminer la durée de cette période est le souci que cette période permette pour un temps adéquat pour les parties novices dans le processus du nouveau gTLD, potentiellement mises sur les rangs par le plan de communication de quatre mois. Parce que gérer un registre est une entreprise sérieuse, déposer une candidature est un événement important, et un délai approprié doit être proposé, en particulier aux

nouveaux entrants. Le temps alloué à la finalisation de la candidature doit être envisagé conjointement avec le temps nécessaire pour s'enregistrer dans le système de candidature en ligne et envoyer les frais applicables via transfert électronique.

Un commentaire mentionne qu'une large fenêtre de candidature mènerait à un usage inefficace des ressources de l'équipe gTLD et pourrait rendre le processus séquentiel plus difficile. Concernant les ressources, l'augmentation du personnel en amont du processus de candidature, a été comptabilisé pour la préparation opérationnelle du plan. Si nous comprenons la préoccupation à propos de la séquence, pour dire qu'il sera difficile d'allouer correctement des ressources aux candidatures, la longueur de la période de candidature ne devrait pas avoir d'impact sur le processus de candidature en cours. Les examens de candidatures ne peuvent commencer qu'une fois qu'elles ont toutes été reçues, et que le même valide l'établissement des séquences.

Un commentaire indique qu'une petite séquence de candidatures pourrait être accepté et traité rapidement, pour, à la fois, améliorer la confiance du public en les processus, mais aussi identifier et réduire les problèmes. Cette idée a certainement des mérites, mais ce qui la rend difficile à mettre en œuvre est le processus de sélection pour ce premier lot de candidatures. Toutes les candidatures choisies pour cette période d'essai auraient un avantage significatif de premiers migrants. Ainsi qu'on l'a rappelé à maintes reprises, le processus de candidature sera ouvert à tous les entrants.

Un commentaire suggère que les temps de processus pourraient être améliorés par l'embauche de personnel qualifié supplémentaire. L'examen des candidatures sera effectué par des commissions d'évaluation avec une expertise dans des sujets précis. En outre, ces experts en la matière doivent être exempts de conflits d'intérêts avec les candidats. Les ressources qui correspondent aux deux critères existent en quantités limitées. Ce sujet a également déjà été abordé dans la note de bas de page 2 du document : afin d'assurer la qualité et la qualité de l'examen des candidatures, des évaluateurs compétents et des temps de contrôles effectifs sont nécessaires.

Un commentaire remarque que les taux de candidatures estimés paraissent élevés. L'objectif du document n'est pas l'estimation, mais le traitement des candidatures. L'ICANN souhaite particulièrement 1) s'assurer que ses opérations peuvent s'écouler de manière effective. Pour ce programme, cela signifie : attendre un taux de délégation de 215-240 TLD par an, et être capable de traiter un lot de 500 candidatures, et de 400 candidature pour tous les lots ultérieurs, si besoin, et 2) ne pas dépasser le nombre maximum de délégations annuelles (1000).

Enfin, un commentaire exprime sa consternation sur le fait que les propriétaires de marques sont l'un des trois centres d'intérêt principaux de l'étude sur la demande de nouveau gTLD. Ce commentateur a le sentiment que l'étude devrait se concentrer sur les zones à large potentiel pour la demande (au deuxième niveau) et que les nouveau TLD qui chercheraient à se mettre au service de ces populations devraient avoir la priorité. Ce sont d'excellentes remarques, qui pourraient valoir une étude spéciale. Néanmoins, comme l'a noté le commentateur cette question n'entre pas dans le champ

de ce document en particulier, dont l'objectif est d'étudier le traitement de la candidature au gTLD à l'avenir, et ses délégations résultant dans la racine.

PERSONNES INTERROGÉES

Ron Andruff, dotSport LLC (R. Andruff)
Iliya Bazlyankov, Association UNINET (Association UNINET)
Krista Papac, AusRegistry International (AusRegistry)
Eric Brunner-Williams (E. Brunner-Williams)
Dirk Krischenowski, dotBERLIN Gmbh & Co. (dotBERLIN)
Thomas Kamanzi, DotConnectAfrica (DotConnectAfrica)
Jothan Frakes (J. Frakes)
Anthony Van Couvering, Minds + Machines (Minds + Machines)
Constantine Roussos, .MUSIC (.MUSIC)
Statton Hammock, Network Solutions (Network Solutions)
Jon Nevett, Domain Dimensions LLC (J. Nevett)
Hirokatsu Ohigashi, GMO Registry, Inc. (H. Ohigashi)
Daniel Schindler (D. Schindler)
Wil Tan, Cloud Registry (W. Tan)
Richard Tindal (R. Tindal)